

6 étapes pour se raccorder

1

PRISE DE CONTACT

L'équipe commerciale vient vous rencontrer afin de vous présenter le réseau et son fonctionnement. Nous ciblons avec vous **vos attentes** et nous vous expliquons le processus de raccordement. Un **questionnaire** vous sera remis afin de connaître vos besoins thermiques et de vérifier la faisabilité.



2

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Dès réception de ce **questionnaire** (complété à partir des données de consommation du bâtiment et d'une puissance estimée), nous réalisons une première approche afin de valider la **faisabilité technico-économique d'un raccordement au réseau**.



3

RÉALISATION D'UN AUDIT

Un audit de vos installations secondaires est réalisé systématiquement. Celui-ci a pour but de proposer des améliorations techniques dans l'objectif de réduire votre consommation d'énergie.



4

PROPOSITION DE RACCORDEMENT ET ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Une **proposition commerciale** accompagnée de tous les documents administratifs nécessaires au raccordement vous est présentée. Après avoir pris connaissance de la proposition, vous décidez de vous raccorder au réseau. Vous signez alors avec **Grand Reims Chaleur Urbaine** un **contrat de fourniture de chaleur** (ou police d'abonnement). Ce contrat précise la puissance souscrite adaptée à votre besoin, la date d'effet, la durée de l'abonnement et les règles tarifaires.



5

RÉALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Les travaux débutent par la **pose du réseau** jusqu'en pénétration dans le bâtiment. La durée de pose varie en fonction notamment de la longueur et de la complexité de pose du réseau.



6

MISE EN SERVICE

Des **vérifications initiales** sont effectuées afin de garantir la sécurité des personnes et des biens. Si les conditions minimales sont réunies, **Grand Reims Chaleur Urbaine** réalise alors les travaux et effectue la **mise en service** de l'installation puis l'abonné signe le procès verbal de mise en service.

